## ANNEXE 1

## Présentation des produits perçus par les collectivités territoriales et leurs EPCI avant et après la réforme (les ressources des collectivites non citees dans ce tableau ne sont pas touchees par la reforme)

	PRODUITS PERÇUS AVANT LA RÉFORME	PRODUITS PERÇUS APRÈS LA RÉFORME							
	DE PLEIN DROIT								
COMMUNES	- Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe d'habitation - Taxe professionnelle  - Redevance des mines - Imposition forfaitaire sur les pylônes - Taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale  - Taxe additionnelle sur les mutation immobilières et sur les cessions de fonds de commerce, d'offices publics et ministériels ainsi que les cessions de droit à un bail d'immeuble.	<ul> <li>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</li> <li>Taxe d'habitation</li> <li>Cotisation locale d'activité</li> <li>Redevance des mines</li> <li>Imposition forfaitaire sur les pylônes</li> <li>Taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale</li> <li>Taxe annuelle sur les éoliennes terrestres</li> <li>Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie électrique</li> <li>Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie d'origine photovoltaïque</li> <li>Imposition forfaitaire sur les transformateurs électriques</li> <li>Fraction de l'imposition forfaitaire sur les stations radioélectriques</li> <li>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties**</li> <li>Taxe sur les surfaces commerciales</li> <li>Taxe additionnelle sur les mutation immobilières et sur les cessions de fonds de commerce, d'offices publics et ministériels ainsi que les cessions de droit à un bail d'immeuble.</li> <li>Transfert du droit additionnel sur les mutations immobilières relevant du tarif du droit commun</li> </ul>							

SUR D	ELIBERATION
- TEOM - Taxe de balayage - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Taxe sur les friches commerciales	- TEOM - Taxe de balayage - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructible: - Taxe sur les friches commerciales

	PRODUITS PERÇUS AVANT LA RÉFORME	PRODUITS PERÇUS APRÈS LA RÉFORME							
	DE PLEIN DROIT								
COMMUNES  MEMBRES  D'UN EPCI  À  FISCALITÉ  ADDITION  NELLE	- Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe d'habitation - Taxe professionnelle - Redevance des mines - Imposition forfaitaire sur les pylônes - Taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale - Taxe additionnelle sur les mutation immobilières et sur les cessions de fonds de commerce, d'offices publics et ministériels ainsi que les cessions de droit à un bail d'immeuble.	<ul> <li>Taxe foncière sur les propriétés bâties</li> <li>Taxe d'habitation</li> <li>Cotisation locale d'activité</li> <li>Redevance des mines</li> <li>Imposition forfaitaire sur les pylônes</li> <li>Taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergi mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale</li> <li>Taxe annuelle sur les éoliennes terrestres</li> <li>Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie électrique</li> <li>Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie d'origine photovoltaïque</li> <li>Imposition forfaitaire sur les transformateurs électriques</li> <li>Fraction de l'imposition forfaitaire sur les stations radioélectriques</li> <li>Taxe sur les surfaces commerciales</li> <li>Taxe additionnelle sur les mutation immobilières et sur les cessions de fond de commerce, d'offices publics et ministériels ainsi que les cessions de droit à un bail d'immeuble.</li> <li>Transfert du droit additionnel sur les mutations immobilières relevant du tarif du droit commun</li> </ul>							

SUR D	SUR DELIBERATION									
- TEOM - Taxe de balayage - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Taxe sur les friches commerciales	- TEOM - Taxe de balayage - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Taxe sur les friches commerciales									

	PRODUITS PERÇUS AVANT LA RÉFORME	PRODUITS PERÇUS APRÈS LA RÉFORME							
	DE PLEIN DROIT								
	- Taxe foncière sur les propriétés bâties	- Taxe foncière sur les propriétés bâties							
COMMUNES	- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	- Taxe foncière sur les propriétés non bâties							
	- Taxe d'habitation	- Taxe d'habitation							
MEMBRES									
	- Redevance des mines	- Redevance des mines							
D'UN EPCI	- Imposition forfaitaire sur les pylônes	- Imposition forfaitaire sur les pylônes							
	<ul> <li>Taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant</li> </ul>	- Taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie							
λ	l'énergie mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale	mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale							
FISCALITÉ		- Taxe additionnelle sur les mutation immobilières et sur les cessions de fonds d							
	- Taxe additionnelle sur les mutation immobilières et sur les cessions de fonds de	commerce, d'offices publics et ministériels ainsi que les cessions de droit à un							
MIXTE*	commerce, d'offices publics et ministériels ainsi que les cessions de droit à un bail d'immeuble.	bail d'immeuble.							
		- Transfert du droit additionnel sur les mutations immobilières relevant du tarif du droit commun							
	SUR DELIBERATION								
	- TEOM	- TEOM							
	- Taxe de balayage	- Taxe de balayage							
	<ul> <li>Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles</li> </ul>	<ul> <li>Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles</li> <li>Taxe sur les friches commerciales</li> </ul>							
	- Taxe sur les friches commerciales								
	les EPCI à TPU avant la réforme (qui passent à fiscalité mixte de manière a								

	PRODUITS PERÇUS AVANT LA RÉFORME	PRODUITS PERÇUS APRÈS LA RÉFORME								
	DE PLEIN DROIT									
EPCI À FISCALITÉ ADDITION	Perception additionnelle à la fiscalité communale :  - Taxe foncière sur les propriétés bâties  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties  - Taxe d'habitation  - Taxe professionnelle	Perception additionnelle à la fiscalité communale :  - Taxe foncière sur les propriétés bâties  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties  - Taxe d'habitation  - Cotisation locale d'activité  Perception de l'intégralité du produit :  - Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties								
NELLE	SOUS RÉSERVE D'EXERCER LES COMPETENCES TRANSFÉRÉES									
	- TEOM - Taxe de balayage si l'EPCI exerce la compétence	- TEOM - Taxe de balayage si l'EPCI exerce la compétence								
	SUR DELIBERATION (OPTION POUR LA TPZ OU LA TPE)									
	- Taxe professionnelle pour les entreprises implantées dans les zones d'activités économiques - Taxe professionnelle sur les éoliennes terrestres	<ul> <li>Cotisation locale d'activité pour les entreprises implantées dans les zones d'activité économiques</li> <li>Cotisation locale d'activité sur les éoliennes terrestres et taxe sur les éoliennes terrestres</li> </ul>								
	SUR DELIBERATION DE L'EPCI ET DES COMMUNES CONCERNEES									
	- Imposition forfaitaire sur les pylônes - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Taxe sur les friches commerciales	<ul> <li>Imposition forfaitaire sur les pylônes</li> <li>Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles</li> <li>Taxe sur les friches commerciales</li> <li>Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie électrique</li> <li>Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie d'origine photovoltaïque</li> <li>Imposition forfaitaire sur les transformateurs électriques</li> <li>Fraction de l'imposition forfaitaire sur les stations radioélectriques</li> </ul>								
		- Taxe sur les surfaces commerciales								

	PRODUITS PERÇUS AVANT LA RÉFORME	PRODUITS PERÇUS APRÈS LA RÉFORME							
	DE PLEIN DROIT								
EPCI	Perception additionnelle à la fiscalité communale**:  - Taxe foncière sur les propriétés bâties  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties  - Taxe d'habitation  Perception de l'intégralité du produit ;	Perception additionnelle à la fiscalité communale :  - Taxe foncière sur les propriétés bâties  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties  - Taxe d'habitation  Perception de l'intégralité du produit :							
	- Taxe professionnelle	- Cotisation locale d'activité							
À		- Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties							
FISCALITÉ		- Taxe sur les éoliennes terrestres - Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie électrique - Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie d'origin photovoltaïque							
MIXTE*		<ul> <li>Imposition forfaitaire sur les transformateurs électriques</li> <li>Fraction de l'imposition forfaitaire sur les stations radioélectriques</li> <li>Taxe sur les surfaces commerciales</li> </ul>							
	** Perception uniquement par les EPCI à fiscalité mixte avant la réforme								
	SOUS RÉSERVE D'EXERCER LES COMPETENCES TRANSFÉRÉES POUR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET LES COMMUNAUTES D'AGGLOMÉRATION								
	- TEOM - Taxe de balayage si l'EPCI exerce la compétence	- TEOM - Taxe de balayage si l'EPCI exerce la compétence							
	SUR DELIBERATION DE L'EPCI ET DES COMMUNES CONCERNEES								
	- Imposition forfaitaire sur les pylônes - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Taxe sur les friches commerciales	- Imposition forfaitaire sur les pylônes - Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles - Taxe sur les friches commerciales							

PRODUITS PERÇUS AVANT LA RÉFORME	PRODUITS PERÇUS APRÈS LA RÉFORME

D	DE P	LEIN DROIT						
E P A R T E M E N T S	- Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Taxe d'habitation - Taxe professionnelle - Redevance des mines - Taxe sur les mutation immobilières, sur baux de plus de douze ans et sur les cessions de fonds de commerce, d'offices publics et ministériels ainsi que les cessions de droit à un bail d'immeuble Fraction de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance  - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Redevance des mines - Fraction de la cotisation complémentaire - Fraction de l'imposition forfaitaire sur les stations radioélectrique - Taxe sur les mutation immobilières, sur baux de plus de douze ans et sur les conventions d'assurance - Taxe sur les mutation immobilières, sur baux de plus de douze ans et sur les conventions d'assurance							
	S U R D I  - Taxe pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	- Taxe pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement						
1	DE P	LEIN DROIT						
R E G I O N S	- Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Taxe professionnelle (Sauf Corse)  Pour mémoire - Taxe sur les permis de conduire - Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	- Imposition forfaitaire sur le matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national - Imposition forfaitaire sur les répartiteurs principaux - Fraction de la cotisation complémentaire  Pour mémoire - Taxe sur les permis de conduire - Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules						

	ANNEXE 2															
		Avant ré	forme				F2010									
		Recettes p	pergues			Recette	se perquee			Varia	stions		1			
2008 (montants en Md€)	Secteur	Départements	Régions	Total CL	Secteur communal	Départemen ts	Régions	Total CL	Secteur communal	Départemen ts	Régions	Total CL	1			
Taxe d'habitation - TH	10,4	5,0		15,4	15,4			15,4	5,0	-5,0	0,0	0,0	1			
Taxe d'enlièvement des ordures ménagères - TEOM	5,0			5,0	5,0			5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1			
Taxe sur le foncier non báti - TFNB et faxe additionnelle sur les terres non agricoles	0,8	0,1	0,0	0,9	0,9			0,9	0,1	-0,1	0,0	0,0	1			ct sur les ectivités
TIPP (y.c. modulation Régions)		5,1	3,5	8,7		5,1	3,5	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	Montants en Md€ - v	aleurs 2008	Pertes de recettes	Ressource nouvelle
Taxe professionnelle - TP	17.2	8,9	3,1	29.1	5.8			5.8	-11.4	-8.9	-3.1	-23,3				
Participation PVA (2009)	-0,1	-0.7	-0,4	-1,1	-,-			0,0	0,1	0.7	0,4	1,1	Suppression de la part 1		-22,6	
Taxe sur le foncier bôt - TFB	12.7	6.0	1.8	20.5	14.2	5.9		20.1	1.5	-0.1	-1.8	-0.4	productifs" de	IS IP	22,0	
Cottsation minimale TP		-,-		0,0		8,5	2,8	11,4	0,0	8,5	2,8	11,4		Cotisation complimentaire (CC)		11,4
IFER (inergie (yc compris 1/3 centralies vers) aux FDPTP)					0,6			0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	Nouveaux Impôfs locaux	imposition forfattaire sur les entreprises de niseaux (IFER)		1,4
IFER transports							0.3	0.3	0.0	0.0	0.3	0.3	1			1
IFER Mildcom					0,1	0,0	0,4	0,5	0,1	0.0	0,4	0,5	1		-	1
FAR+FDNV TH, TFPN, TFPNB  FAR TP + frais CCI CCM non ventilis				0,0	1,9	0,0		1,9	1,9	0,0	0,0	1,9	Ressources transfériles	Frais d'assiette et de recouvrement / Frais d'admission en non valeur		2,2
FDN/ TP				0.0	0,1			0,1	0.1	0.0	0.0	0.1	par l'Etat		-	1
ВМТО	2.2	7.3	0.0	9,5	2.6	7,3	0.0	9,8	0.4	0.0	0.0	0.4	1	DMTO		0.4
TSCA		3.1		3.1		5.8		5,8	0,0	2.7	0.0	2,7	1	TSCA		2.7
TaSCom				0.0	0.6			0.6	0.6	0.0	0.0	0.6	1	TaSCom		0.6
					-,-									Dotations budgitaires		3,9
Autres recettes fiscales	0,4	0,2	2,5	3,1	0,4	0,2	2,5	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	TOTAL		-22,6	22,6
IMPOTS ET TAXES	48,1	35,0	10.5	94,2	47,8	32.9	9,5	90,2	-0,3	-2.1	-1,0	-3,9				
compensations fiscales exo TH	0,8	0,3	0,1	1,2	1,1	0,3	0,1	1,6	0,3	0,0	0,0	0,3	1			
compensations fiscales exo TFPB	0,3	0,1	0,0	0,4	0,3	0,1	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1			
compensations fiscales exo TFPNB	0,2	0,2	0,0	0,4	0,2	0,2	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1			
compensations fiscales exo TP	0,9	0,4	0,1	1,4	0,8	0,3	0,1	1,2	-0,1	0,0	0,0	-0,2	]			
Prélièvement France Télécom	-0,6			-0,6				0,0	0,6	0.0	0,0	0,6	1			
Dotations budgétaires supplémentaires RECETTES FISCALES (+ Compensations d'exo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	1,0	3,2	0,0	2,1	1,0	3,2				
TP)	50,3	36,0	10,7	97,6	50,3	36,0	10,7	97,1	0,0	0,0	0,0	-0,6	I			